Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_093-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
05/12/2025	En exercice : 18
Date d'affichage convocation	Présents : 16
05/12/2025	Procurations : 2
	Votants : 18

VOTE
Pour : 13
Contre : 5
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Delphine BRIAND, Maire.

Présents : Delphine BRIAND, François GRANIER, Sylvie BAGOT, Patrick BRIAND, Laura LECOLLINET, Michel AUSSANT, Michel-Eric EHRLICH, Marie-Hélène JANIN, Josy LE SAUX, Caroline PARIS de BOLLARDIERE, Catherine GOUILLOU, Christian ROMONT, Thierry CHAPLAIN, Anne-Sophie CHALMEL, Françoise CHAPLET, Marianne DAIGNAN.

Représentés : David LY SUNNARAM donne procuration à Laura LECOLLINET, François JEUDY donne procuration à Marianne DAIGNAN.

Secrétaire : Michel AUSSANT

Délibération n° 2025-093

Tarifs communaux 2026

Madame Laura LECOLLINET propose les tarifs 2026 pour la commune,

	2025	2026
CIMETIERE		
Concession cimetière 2m2		
15 ans renouvelable	255,00	255,00
30 ans renouvelable	420,00	420,00
Reprise concession si caveau existant s'ajoute le prix du :		
Caveau simple 2m²	970,00	970,00
Les 2 m² supplémentaires : 25% du prix de base	245,00	245,00
Columbarium		
Nouvelle concession :		
15 ans	540,00	540,00
30 ans	755,00	755,00
Renouvellement concession : 50 % du prix de base		
Cavurne		
15 ans	133,00	133,00
30 ans	215,00	215,00
Vacation Funéraire (par vacation)	23,00	23,00
DROITS DE PLACE		
Grand Marché « été » passager non abonné le ml	4,00	4,00
Grand Marché « été » forfait juillet / aout le ml (soit 9 semaines)	24,00	24,00
Petit Marché « hiver » passager non abonné le ml	2,00	2,00
Petit Marché « hiver » forfait de base de janvier à juin et de septembre à décembre	75,00	75,00
Électricité (forfait journalier hiver et été)	3,50	3,50
Forfait ANNUEL = (forfait hiver + forfait été) -20% + (si besoin, forfait journalier électricité x Nbre de semaine de présence)		
Occupation temporaire		
Petit spectacle 1 ère journée (demi - tarif par journée supplémentaire)	48,00	48,00
Cirques (acompte de 50% à la réservation 1ère journée (demi-tarif par journée supplémentaire)	95,00	95,00
FORFAIT food truck et étalage	45,00	45,00
TARIF par jour d'occupation Food Truck	7,00	7,00
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL		
Emplacement cabines de plage (tarif annuel)		
. Moins de 2.99 m2	65,00	65,00
de 3m2 à 5m2	95,00	95,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_093-DE

Occupation du domaine public communal		
FORFAIT	15,00	15,00
Tarif au m² par jour d'occupation	0,50	0,50
LOCATION DES SALLES	**2025**	**2026**
Salle Polyvalente Particuliers Lancieux / St Briac		
Week-End	900,00	900,00
1 Jour dans la semaine	350,00	350,00
1 jour W-E (VSD)	500,00	500,00
Salle Polyvalente particuliers hors commune et St Briac		
Week-End	1 500,00	1 500,00
1 Jour dans la semaine	560,00	560,00
1 jour W-E (VSD)	800,00	800,00
Salle Polyvalente – Association Lancieux / St Briac (gratuit 1 fois)		
Week-End	350,00	350,00
1 Jour dans la semaine	100,00	100,00
1 jour W-E (VSD)	200,00	200,00
Salle Polyvalente – autres associations		
Week-End	900,00	900,00
1 Jour dans la semaine	350,00	350,00
1 jour W-E (VSD)	500,00	500,00
Salle Polyvalente – Commerces, entreprises….		
Week-End / férié	1 500,00	1 500,00
1 Jour dans la semaine	560,00	560,00
1 jour W-E (VSD)	800,00	800,00
Espace Michel Finas ou Salle des Mielles particuliers Lancieux / St Briac		
Week-End / Férié	180,00	180,00
1 Jour dans la semaine	50,00	50,00
1 jour W-E (VSD)	100,00	100,00
Espace Michel Finas ou Salle des Mielles particuliers hors commune et St Briac		
Week-End / férié	250,00	250,00
1 Jour dans la semaine	50,00	50,00
1 jour W-E (VSD)	150,00	150,00
Espace Michel Finas ou Salle des Mielles – Association Lancieux / St Briac		
Week-End / férié	Gratuit	Gratuit
1 Jour dans la semaine	Gratuit	Gratuit
1 jour W-E (VSD)	Gratuit	Gratuit
Espace Michel Finas ou Salle des Mielles – autres associations		
Week-End / férié	180,00	180,00
1 Jour dans la semaine	50,00	50,00
1 jour W-E (VSD)	100,00	100,00
Espace Michel Finas ou Salle des Mielles – Commerces, entreprises….		
Week-End / férié	300,00	300,00
1 Jour dans la semaine	150,00	150,00
1 jour W-E (VSD)	200,00	200,00
Caution locations de salles		
Salle Polyvalente	1 500,00	1 500,00
Espace Michel Finas ou Salle des Mielles	600,00	600,00
* Salle mairie (par vacation)	132.50	132.50
CANTINE SCOLAIRE à réactualiser à chaque rentrée scolaire	**2025**	**2026**
Tarif A Quotient familial 0 à 920		
Repas enfant	1,00	1,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_093-DE

Tarif B Quotient familial 921 à 1138		
Repas enfant	3,50	3,50
Tarif C Quotient familial 1139 et plus		
Repas enfant	3,60	3,60
Repas adulte	6,00	6,00
Supplément pour repas consommé mais non commandé dans le délai (la veille 48h avant la prestation)	1,00	1,00
ACCUEIL PERISCOLAIRE GARDERIE (dégressivité : - 50 % à partir du 2ème enfant)	**2025**	**2026**
Tarif A Quotient familial 0 à 512		
Matin et soir	0,55	0,55
Tarif B Quotient familial 513 à 720		
Matin et soir	0,60	0,60
Tarif C Quotient familial 721 à 920		
Matin et soir	0,65	0,65
Tarif D Quotient familial 921 à 1138		
Matin et soir	0,70	0,70
Tarif E Quotient familial 1139 et plus		
Matin et soir	0,75	0,75
Dépassement horaire après 18h30 par 1/2h entamée	5,50	5,50
ALSH TARIFS HABITANTS LANCIEUX ET SAINT BRIAC (dégressivité : - 50 % à partir du 2ème enfant)	**2025**	**2026**
Tarif A Quotient familial 0 à 512		
Journée	5,35	5,35
Journée avec repas	6,35	6,35
demi-journée	4,25	4,25
Tarif B Quotient familial 513 à 720		
Journée	9,00	9,00
Journée avec repas	11,00	11,00
demi-journée	6,35	6,35
Tarif C Quotient familial 721 à 920		
Journée	9,60	9,60
Journée avec repas	13,25	13,25
demi-journée	6,90	6,90
Tarif D Quotient familial 921 à 1138		
Journée	10.00	10.00
Journée avec repas	13.80	13.80
demi-journée	7.50	7.50
Tarif E Quotient familial 1139 et plus		
Journée	10.70	10.70
Journée avec repas	14.30	14.30
Demi-journée	8.00	8.00
ALSH TARIFS HORS COMMUNE (dégressivité : - 50 % à partir du 2ème enf.)	**2025**	**2026**
Tarif A Quotient familial 0 à 512		
Journée	12.00	12.00
Journée avec repas	16.50	16.50
Demi-journée	6.20	6.20
Tarif B Quotient familial 513 à 720		
Journée	12.50	12.50
Journée avec repas	17.00	17.00
demi-journée	7.00	7.00
Tarif C Quotient familial 721 à 920		
Journée	13.00	13.00
Journée avec repas	17.50	17.50
demi-journée	7.50	7.50

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_093-DE

Tarif D Quotient familial 921 à 1138		
Journée	14.00	14.00
Journée avec repas	18.00	18.00
Demi-1/2 journée	8.00	8.00
Tarif E Quotient familial 1139 et plus		
Journée	14.50	14.50
Journée avec repas	18.50	18.50
Demi-journée	8.50	8.50
Dépassement horaire après 18h30 (par 1/2h entamée)	5.50	5.50
Participation demandée lors d'activités en dehors du centre (par jour)	5.50	5.50
Participation demandée lors d'activités sous forme de stage ou avec des intervenants extérieurs au Centre (par jour)	2.50	2.50
MINI-CAMPS		
Enfants de moins de 12 ans (par jour) auquel s'ajoute la participation d'une journée de présence à l'ALSH sans repas selon le quotient familial	24.50	24.50
COURTS DE TENNIS	**2025**	**2026**
location hors saison à l'heure du court	0.00	0.00
location à l'heure du court juillet et août	7.50	7.50
CAMPING MUNICIPAL LES MIELLES (2*) Prix par jour	**2025**	**2026**
Période mars avril- mai - juin - septembre- octobre		
Forfait de base 1 voiture (+ 1 personne)	8,90	8,90
Personne supplémentaire	3,65	3,65
Enfant de 2 à 13 ans	2,50	2,50
Chiens	1,65	1,65
Electricité / jour	4,20	4,20
Visiteurs	2,50	2,50
Droit de stationnement camping-car en extérieur (la nuitée)	5,00	5,00
Forfait camping-car toute l'année – ½ emplacement 2 personnes sans électricité	7,40	7,40
Forfait camping-car toute l'année – ½ emplacement 2 personnes avec électricité	9,55	9,55
Période Juillet et août		
Forfait de base 1 voiture	9,50	9,50
Personne supplémentaire	4,00	4,00
Enfant de 2 à 13 ans	2,90	2,90
Chiens	2,00	2,00
Electricité	4,20	4,20
Visiteurs	3,00	3,00
Garage mort	12,50	12,50
Forfait de base saisonnier pour un mois pour une personne avec électricité		
Saisonnier travaillant sur le territoire de la commune de Lancieux	75,00	75,00
Saisonnier	125,00	125,00
Prestations diverses		
Jeton machine à laver (l'unité)	5,00	5,00
Jeton séchoir (l'unité)	4,00	4,00
poudre à lessiver (l'unité)	1,50	1,50
Bouteille d'eau glacée (l'unité)	1,00	1,00
Tarifs douche pour personne extérieure (l'unité)	1,50	1,50
PRESTATIONS DIVERSES	**2025**	**2026**
Photocopies type administratif A4 en noir et blanc	0,20	0,20
Fourrière animale (forfait capture - hébergement)	80,00	80,00
INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE (à compter du 1er juin 2018)	**2025**	**2026**
*** Tarif horaire d'intervention ponctuelle des services techniques par agent (+ 50 % la nuit, week-ends et jours fériés)**	48,00	48,00
*** Tarif horaire matériel-engins-tractopelle-camion par engin**	69,00	69,00

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200943-20251211-DELIB2025_093-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,13 voix pour, 5 voix contre (Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Françoise CHAPLET, François JEUDY, Michel-Eric EHRLICH)

➢ **ADOPTE** les tarifs proposés ci-dessus
➢ **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Delphine BRIAND, Maire

Michel AUSSANT, secrétaire





Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 19/12/2025
et de la transmission au représentant de l'Etat le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.